

20221115_DL_01

OBJET : Attribution du
marché « Infogérance des
services numériques »

Date de convocation :
07 novembre 2022

Date de séance :
15 novembre 2022

Date d'affichage :
24 novembre 2022

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 6

Séance en présentiel

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 15 novembre 2022 à 17h30 le Bureau
légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : VARLET Philippe, PARSIS Laurent, DELFOSSE Jean-Philippe,
DELETRE Margaux.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Madame LHOMME Brigitte donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET
Philippe

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

LE BUREAU

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 15 juillet 2022 ayant pour objet « Infogérance du centre de services numériques »,
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 15 novembre 2022 pour l'attribution de cet accord-cadre.

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'accord-cadre intitulé « Infogérance du centre de services numériques » est attribué à la société suivante : Neuronnexion

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de cet accord-cadre au cocontractant retenu.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique
Certifié que ce document a été

Transmis le 24 NOV, 2022



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité